



Date d'envoi de la convocation
17 mars 2021

Elus en exercice : 23
Présents : 22
Pouvoirs : 0
Votants : 22

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux mars, à 18 h, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé, au regard du contexte sanitaire lié au Covid19, salle des Closiers, sous la présidence de Monsieur Alain SCHNEL, Maire

Etaient présents : M. Alain SCHNEL, Mme Danielle BROCHARD, M. Jacques BRAULT, Mme Julie BROSSE, Mme Christine POIRIER, M. Gwendal MOULIN, M. Jean-Maurice LEBERT, Mme Joelle PINNEAU, M. Bernard GIRAUDON, M. Laurent BERGER, Mme Caroline DEMAISON (arrivée 18h05), M. Denis GIRAUD, Mme Isabelle PEGARD (arrivée à 18h05), Mme Marie PILLEBOUE, Mme Laëtitia BERMELL, M. Fabien AMATHIEU, M. Guillaume LELANDAIS (arrivé 18h05), Mme Aurore GAGNARD, M. Jean-Yves AUDIGOU, Mme Micheline GAGNER, M. Claude BUNET, Mme Angélique DELAHAYE.

Absents non représentés : Mme Eliane PLOUZEAU

Absents représentés : /

Secrétaire de séance : M. Bernard GIRAUDON

Diffusion Original : Registre / Copie : Finances/voirie

DL 2021-03-22-16.2 Pôle médical - choix du nom de place publique

Il est rappelé qu'il appartient au conseil municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rues et places publiques. Le numérotage des biens immeubles constitue une mesure de police générale en vertu de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient donc, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes notamment), La Poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Suite à la création d'une place publique desservant le pôle santé composé de deux biens immobiliers, la pharmacie et la maison de santé, la commission voirie propose les noms suivants :

- Marie Curie ;
- Philippe Maupas (Philippe Maupas et son équipe découvrent le vaccin contre l'hépatite B au printemps 1975. Il devient ensuite doyen de la faculté de pharmacie de l'université de Tours et crée en 1980 l'Institut du Médicament, destiné à rapprocher les universitaires et l'industrie pharmaceutique et à partager les investissements matériels pour la recherche pharmaceutique) ;
- Augustin Pillault, Docteur en Médecine et Maire de Saint Martin le Beau de 1865 à 1871.

Après en avoir délibéré par un vote à main levée, le conseil municipal décide :

- Nommer la Place Augustin PILLAULT, selon les résultats de vote suivants :
 - o Marie Curie : 7 voix
 - o Philippe MAUPAS : 4 voix
 - o Augustin PILLAULT : 11 voix
- Prévoir les crédits suffisants pour mettre en place la signalétique,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier

Saint-Martin-le Beau, le 26 mars 2021
Pour extrait, certifié conforme
Alain SCHNEL,
Maire

Certifié exécutoire
Compte tenu
De la publication le 22/03/2021
Alain SCHNEL
Maire



Accusé de réception
037-213702-2021-03-22-16-DE
Date de transmission : 22/03/2021
Date de réception : 22/03/2021